

# Feuille officielle

## Commune mixte de Plateau de Diesse Communes de Nods & de La Neuveville

Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé



Commune  
de  
La Neuveville



Commune  
mixte de Plateau  
de Diesse



Commune  
de  
Nods

5 / Feuille officielle No 10 - Vendredi 12 mars 2021



## Commune de La Neuveville

Place du Marché 3  
2520 La Neuveville  
www.neuveville.ch

### AUTORISATION DE PARCAGE 2021

Nous vous rappelons que les macarons 2020 sont exceptionnellement valables jusqu'au 15 mars 2021.

Bien que nos guichets sont encore fermés, vous pouvez venir les chercher sur rendez-vous.

La Police administrative

### MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE SERVICE DES PORTS

Les places d'amarrage suivantes sont mises en location, à savoir :

#### Places à flot

##### Port Rousseau

Place no JJR10

Dimension de la place, 716 x 242 cm

Place no JJR-30

Dimension de la place, 756 x 229 cm

Place no JJR-31

Dimension de la place, 777 x 283 cm

Place no JJR-81

Dimension de la place, 716 x 209 cm

Place no JJR-77A

Dimension de la place, 687 x 225 cm

##### Port Pré de la Tour

Place no PRE-13

Dimension de la place, 1100 x 294 cm

Une vingtaine de places à terre sont disponibles, elles font en moyenne 500 x 250 cm.

Les personnes intéressées voudront bien s'annoncer par écrit, avec mention "place d'amarrage",

jusqu'au vendredi 26 mars 2021 à l'adresse suivante :

Municipalité de La Neuveville  
Service des ports  
Place du Marché 3  
2520 La Neuveville

Dois impérativement figurer dans la demande: le type d'embarcation, à savoir, à voiles, à moteur, pneumatique, autre, ainsi que les dimensions exactes et le tirant d'eau. Une copie du permis de navigation doit également être jointe à la demande. Il ne sert à rien de nous soumettre votre postulation si votre bateau possède des dimensions supérieures à celles mentionnées ci-dessus.

Pour tout renseignement, veuillez contacter le service des ports par courriel à [ports@neuveville.ch](mailto:ports@neuveville.ch) ou par téléphone au 032 752 10 80. Horaires d'ouverture: de lundi à vendredi de 8h30 à 11h30, mercredi et jeudi après-midi selon les horaires d'ouverture de la Municipalité.

**Important :** nous ne tenons pas de liste d'attente, toutes les demandes qui ont été présentées antérieurement à la présente publication sont impérativement à renouveler. Les attributions se feront conformément au règlement des ports. Celui-ci ainsi que le tarif de location sont consultables sur le site internet officiel de la Commune ([www.laneuveville.ch](http://www.laneuveville.ch)).

Service des ports de La Neuveville

Consultez gratuitement la Feuille officielle  
[www.imprimerieducourrier.ch](http://www.imprimerieducourrier.ch)



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EPURATION  
DES EAUX DU LANDERON, DE LIGNIERES,  
LA NEUVEVILLE ET NODS

### CONSEIL INTERCOMMUNAL CONVOCATION

Mardi 23 mars 2021, à 18h30

à l'Aula du Centre des Deux Thielles  
du Landeron

#### Mesures COVID

En fonction des dispositions prises par le Conseil fédéral, les mesures suivantes seront appliquées :

Le port du masque est obligatoire pour tous les participants, ainsi que la presse, dès le parking & l'entrée dans le bâtiment

La mezzanine est réservée à la presse uniquement

L'accès au public est interdit

#### Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal no 46 du mardi 23 février 2021
3. Communications et informations diverses
4. Règlement général du SIEL - Modifications relatives à la composition du Conseil intercommunal
5. Rapport de gestion 2020
6. Comptes 2020
  - .1 rapport de l'organe de révision
  - .2 adoption des comptes 2020
7. Rapport d'exploitation 2020 du chef de station
8. Divers

Comité



## Nouvelles de l'administration

Plus de 11'000 jours de service fournis  
en un an par la protection civile bernoise

Depuis le début de la pandémie de COVID-19, la protection civile bernoise a été sollicitée quasiment en permanence pour soutenir les institutions de santé. Ses membres ont effectué plus de 11 000 jours de service en un an.

Les membres de la protection civile bernoise ont été mobilisés la première fois le 21 février 2020 dans le cadre de la pandémie de COVID-19. Jusqu'à la mi-mai, ils ont parfois prêté service pendant plusieurs semaines d'affilée. L'amélioration de la situation en mai 2020 a conduit à la suppression progressive de la plupart des opérations de protection civile et à leur transfert vers des structures ordinaires. Les organisations de la protection civile et leurs membres ont ainsi pu profiter d'un moment de répit et se préparer à intervenir dans l'éventualité d'une détérioration de la situation, ce qui est advenu à la mi-novembre. La protection civile a repris du service à partir du 18 novembre, lorsque le nombre de cas

de coronavirus a de nouveau augmenté, et elle continue depuis à apporter une aide précieuse. Ainsi, 1070 membres ont fourni au total plus de 11'000 jours de service à ce titre du 21 février 2020 au 8 février 2021.

#### De nombreux domaines d'intervention et une flexibilité élevée

Les membres de la protection civile interviennent dans un grand nombre d'institutions et d'établissements de santé, principalement dans des hôpitaux et des EMS. Ils prodiguent des soins, assurent un accompagnement, s'occupent de l'accueil, contrôlent les entrées et se chargent de la logistique. La protection civile a également joué un rôle important dans la mise en place et le fonctionnement des centres de dépistage. En outre, ses membres ont assumé des tâches au sein de la hotline ou dans le soutien à la conduite, surtout lors de la première vague de COVID-19.

#### Utilisation des réseaux en place

Lors de toutes les interventions, la protection civile

a été capable de remplir sa mission dans des délais relativement courts grâce au réseau formé en temps normal par les organisations régionales et les institutions de santé. Les concertations entre les bénéficiaires de prestations et les organisations de la protection civile ont été directes et rapides, même quand les demandes individuelles de déploiement ont dû être examinées de concert par la Direction de la sécurité et par la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration dans une perspective cantonale. Un autre avantage du recours à la protection civile est la possibilité de faire appel à du personnel ou à de petits groupes spécialement adaptés pour exécuter certaines tâches. "Cette disponibilité rapide a permis de surmonter des pics de pression dans les institutions de santé et de réagir sans perdre de temps à des facteurs tels que le taux de malades parmi le personnel des EMS", fait remarquer Philippe Müller, directeur de la sécurité. La protection civile a démontré de la sorte qu'elle est indispensable dans sa forme de milice pour maîtriser des situations d'urgence prolongées à l'échelle nationale.



### Adaptation des mesures anti-pandémie dans le domaine de l'exécution judiciaire

Le Conseil-exécutif a approuvé une modification des dispositions concernant le domaine de l'exécution judiciaire dans l'ordonnance sur les mesures destinées à lutter contre l'épidémie de COVID-19. Les visites seront de nouveau autorisées, dans le strict respect des mesures de protection. Les contacts directs ne seront donc pas possibles et des vitres de séparation seront installées. Les visites seront limitées en raison des mesures de protection, en particulier pour assurer le respect des distances. Le recours à la visioconférence sera permis afin de compenser autant que possible les restrictions du contingent de visites. L'interdiction de sortie ou de congé est maintenue. Les modifications des modalités de visite entreront en vigueur le 11 mars 2021. D'autres cantons ont déjà procédé à cet assouplissement.

### Décisions du Conseil-exécutif par téléphone ou par visioconférence

Le gouvernement cantonal bernois doit pouvoir prendre des décisions par conférence téléphonique, par visioconférence ou par voie de circulation même une fois que la réglementation instaurée en raison de la crise du coronavirus aura expiré. Le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil d'approuver une modification dans ce sens de la loi d'organisation et de reprendre ainsi dans le droit ordinaire cette disposition figurant dans un article à durée déterminée de l'ordonnance sur les mesures urgentes destinées à maîtriser la crise du coronavirus. La pandémie a montré notamment que le gouvernement devait pouvoir prendre des décisions sans la présence physique de ses membres si les circonstances l'exigent, ce qui lui permet d'agir avec plus de souplesse et d'accroître sa capacité d'action.

### Crédit pour l'étude du nouveau bâtiment de l'Office de la circulation routière et de la navigation

Le Conseil-exécutif demande au Grand Conseil un crédit de 10,5 millions de francs pour l'étude et l'appel d'offres concernant le nouveau bâtiment de l'Office de la circulation routière et de la navigation. Il est prévu de réaliser la construction sur le site de Buechlimatt, à Münchenbuchsee, près de la sortie d'autoroute éponyme. Le regroupement des trois sites actuels apportera des synergies. Le crédit demandé financera l'étude de projet à l'issue du concours d'architecture, appel d'offres compris, et la modification ordinaire du plan de quartier requise par le projet.

### Crédit pour l'achat d'un immeuble pour la Haute école pédagogique de Berne

Le gouvernement cantonal bernois sollicite du Grand Conseil un crédit de 17,85 millions de francs destiné à l'achat pour la Haute école pédagogique de Berne (PHBern) de l'immeuble de la Fabrikstrasse 2, situé sur le site vonRoll dans le quartier de la Länggasse, à Berne. L'immeuble jouxte l'ensemble bâti du nouveau campus. Cet achat fournira à la PHBern les locaux supplémentaires dont elle a besoin pour la formation du personnel enseignant et permettra de regrouper les bâtiments de l'école sur la partie arrière du site. L'immeuble sera remis en état et subira des adaptations ponctuelles avant utilisation.

### Analyses à distance et contrôles d'hygiène plus sévères en vertu des dispositions légales

**Les contrôleurs du Laboratoire cantonal ont inspecté l'an dernier 5800 entreprises d'alimentation et analysé plus de 9500 échantillons de denrées alimentaires et d'eau potable. Des manquements importants ont été constatés dans 2% des entreprises. La pandémie de coronavirus a changé le mode de travail du personnel du Laboratoire cantonal, qui a procédé à des analyses d'eau potable depuis la maison.**

La pandémie de coronavirus a confronté le personnel du Laboratoire cantonal à des défis particuliers, notamment parce que les restaurants sont restés fermés plusieurs semaines au printemps et parce que des règles d'hygiène strictes devaient être appliquées lors des inspections dans les entreprises. *"Les employés analysent les échantillons depuis la maison. Ils pilotent les appareils à distance et effectuent par exemple des analyses d'eau potable depuis chez eux"*, explique Otmar Deflorin, chimiste cantonal.

### Des contrôles un peu moins nombreux

Plus de 5800 entreprises de denrées alimentaires ont été inspectées (restaurants, fromageries, boucheries, boulangeries, installations d'alimentation en eau potable et exploitations agricoles), un nombre légèrement inférieur à celui de 2019. Les contrôleurs ont constaté 3900 manquements mineurs environ lors des inspections sans préavis. Sur 9500 échantillons de denrées alimentaires ou d'eau potable prélevés, 1100 ne satisfaisaient pas aux normes d'hygiène, étaient altérés voire dangereux pour la santé ou n'étaient pas étiquetés correctement. Les contrôles ont porté non seulement sur la qualité des denrées alimentaires, mais aussi sur la propreté des équipements, les autocontrôles, la conformité des locaux et l'étiquetage.

### Des manquements importants dans 2% des entreprises inspectées

Des manquements importants ou graves ont été constatés dans 146 entreprises par le personnel du Laboratoire cantonal (2% des sites contrôlés). Ils ont entraîné des mesures souvent drastiques. Autocontrôles insatisfaisants, mauvaise hygiène, étiquetages incorrects ou températures de stockage de mets pré-cuits trop élevées ont été les défauts les plus souvent relevés.

Lors des inspections menées dans des entreprises de production artisanales, quelque 2100 échantillons de denrées alimentaires très périssables ont été prélevés (aliments pré-cuits, pâtisseries, crème fouettée, canapés, charcuterie, etc.) ; 630 d'entre eux (30%) ont donné matière à contestation, le plus souvent parce que le traitement des produits n'était pas conforme aux règles d'hygiène ou parce que ces derniers étaient stockés depuis trop longtemps, à des températures trop élevées ou sans surveillance de leur état de conservation.

### Moustique tigre asiatique et encres de tatouage

L'an dernier, le personnel du Laboratoire cantonal s'est penché aussi sur les insectes allogènes et les encres de tatouage. Le moustique tigre asiatique est une espèce de moustique envahissante. Alors qu'en 2019 seuls quelques spécimens avaient été signalés à Berne, la visite d'un quartier bernois a montré qu'il semblait s'être établi aussi dans le canton de Berne. Les habitants du quartier ont été sollicités pour lutter contre cet insecte et ils ont été informés des

méthodes permettant d'éviter sa prolifération. Le Laboratoire cantonal et la commune de Berne procèdent à des échanges sur le sujet et évaluent les prochaines mesures à prendre.

Le taux de contestation a été élevé pour les encres de tatouage et les pigments de maquillage permanent. En effet, deux échantillons sur trois n'étaient pas conformes. Le tatouage et le maquillage permanent utilisent des pigments de couleur qui sont introduits dans le derme. À l'été 2020, 30 échantillons ont été analysés en collaboration avec le laboratoire cantonal de Bâle-Ville à la recherche de colorants interdits, d'agents de conservation, de métaux lourds toxiques ou de substances cancérigènes. Sur les 30 échantillons testés, seuls 10 étaient conformes aux exigences légales. De nombreux échantillons enfreignaient les normes sur plusieurs points : ils contenaient notamment des agents de conservation et des colorants prohibés. Les échantillons provenant d'Europe étaient tous conformes aux exigences légales, alors que 17 échantillons sur 20 provenant des États-Unis ne l'étaient pas.

### Programme de mise en œuvre du Hub de Berne 2021 de la Wyss Academy for Nature

Le gouvernement cantonal bernois a approuvé le programme de mise en œuvre 2021 actualisé du Hub de Berne de la Wyss Academy for Nature. Celle-ci entend encourager le développement durable à la jonction entre l'utilisation du sol, la biodiversité et la protection du climat. Quatre hubs auront un rôle central à jouer, dont celui de Berne. Les 14 projets lancés l'an dernier ont tous été développés, tandis qu'un nouveau projet a été mis en route. Le canton de Berne et le Hub de Berne informeront en détail de l'avancement des travaux et des projets au second semestre 2021.

### Crédit pour l'étude de travaux de rénovation sur le site de la BFH à Vauffelin

Le Conseil-exécutif a accepté le versement d'une subvention de 750'000 francs pour l'étude et la mise au concours de travaux de transformation destinés à réhabiliter et à agrandir le site de la Haute école spécialisée bernoise (BFH) à Vauffelin, qui abrite le département de Technique automobile avec ses laboratoires et ses locaux d'enseignement. Les laboratoires seront utilisés plus intensivement à l'avenir en raison du développement de cette filière de formation. Les besoins technologiques futurs des ingénieurs seront pris en compte et les synergies avec d'autres sites seront exploitées.

### Subventions cantonales 2021 à 2024 au Centre forestier de formation à Lyss

Le gouvernement cantonal bernois a approuvé une subvention annuelle de 200 000 francs en faveur du Centre forestier de formation à Lyss pour la période 2021 à 2024. L'établissement a pour mission principale de former des forestiers diplômés ES, qui seront chargés entre autres de la gestion des triages forestiers. Il est organisé en fondation inter-cantonale, au sein de laquelle sont représentés, outre le canton de Berne et la Confédération, les cantons suivants : Jura, Fribourg, Neuchâtel, Valais, Vaud, Argovie, Bâle-Campagne, Lucerne, Soleure, Zurich.



### HORAIRE DE LA DÉCHETTERIE

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après :

	Mars	
Samedi	13	8.00 h - 12.00 h
Lundis	15, 22	8.00 h - 12.00 h

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire.

ADMINISTRATION COMMUNALE

### DECHETS ENCOMBRANTS

La prochaine récolte des déchets encombrants aura lieu le

27 mars 2021

**A la déchetterie communale pendant les heures d'ouverture soit de 8.00 h à 12.00 h**

La taxe perçue est de 50 ct par kg ou selon estimation de notre employé communal.

Pour les objets volumineux, vous pouvez vous adresser à M. Julien Frei au N° 079 447 24 86.

Nous vous remercions par avance de tenir compte de ce qui précède et restons volontiers à votre disposition pour tout renseignement.

ADMINISTRATION COMMUNALE

### PERMIS DE CONSTRUIRE

La commission des constructions vous rappelle qu'il est généralement nécessaire d'obtenir un permis de construire **AVANT** toute transformation, construction, ou rénovation. De même certains aménagements extérieurs sont également soumis à autorisation. En ce qui concerne **les bâtiments protégés**, aucune modification ne doit être entreprise sans avoir consulté au préalable le service compétent (services des monuments historiques à Tramelan).

Le fait qu'un projet ne nécessite pas de permis de construire ne signifie pas automatiquement qu'il ne requiert aucune autre autorisation. De fait les travaux d'isolation thermique extérieure ou intérieure nécessitent une autorisation de l'inspecteur de l'énergie.

Les frais de remise en état et les tracasseries qui découlent de travaux non autorisés sont bien supérieurs à ceux d'une demande d'autorisation !

L'administration communale se tient volontiers à votre disposition pour tout renseignement.

Police des constructions

Consultez gratuitement la Feuille officielle [www.imprimerieducourrier.ch](http://www.imprimerieducourrier.ch)



## Nouvelles de l'administration

### Une législation financière moderne pour le canton de Berne

Le Conseil-exécutif a mis en consultation la loi sur les finances jusqu'au 4 juin 2021. Il s'agit d'une révision totale de l'actuelle loi sur le pilotage des finances et des prestations, qui a été renommée. Le canton de Berne entend se doter ainsi d'une législation financière moderne, centrée sur l'essentiel.

La loi sur le pilotage des finances et des prestations (LFP) est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2005. Cette révision totale de la législation sur les finances avait posé les bases juridiques pour mettre en place à large échelle la Nouvelle gestion publique (NOG 2000) dans le canton de Berne. Depuis lors, la LFP avait subi plusieurs révisions partielles et avait été adaptée ponctuellement aux conclusions tirées de l'évaluation de NOG, mais elle restait fortement marquée par le mode de pensée de NOG, car elle n'avait jamais été remaniée en profondeur.

Le canton de Berne va introduire le 1<sup>er</sup> janvier 2023 le logiciel standard SAP, un progiciel de gestion intégré moderne qui a fait ses preuves. L'adoption de cet ERP permettra de réaliser des économies, d'harmoniser les processus, d'améliorer la qualité et de gagner en efficacité dans les domaines des finances, du personnel et de la logistique. Les finances et la comptabilité s'en trouveront simplifiées et optimisées.

### Des bases juridiques modernes, un nouveau nom pour la loi

Avec la mise en place de l'ERP, la tenue d'une comptabilité analytique d'exploitation séparée n'a plus la même importance. Il est donc temps de procéder à une révision formelle intégrale de la LFP.

Rebaptisée loi sur les finances (LFin), la LFP totalement révisée n'est plus focalisée sur la nouvelle gestion publique. En outre, le projet abandonne l'approche fortement axée sur la comptabilité analytique d'exploitation, allège le corpus normatif et adopte une structure logique moderne. Des sujets comme le pilotage des participations cantonales, qui sont traités de façon marginale dans la loi actuelle, feront désormais l'objet d'une réglementation succincte. Se borner à une révision partielle de la LFP aurait nuit fortement à la lisibilité du texte

et n'aurait pas permis de supprimer les nombreuses dispositions transitoires dépassées qu'il contient.

Les instruments de l'ancienne législation qui ont fait leurs preuves, notamment dans le domaine du pilotage, sont globalement repris tels quels dans la LFin. Parallèlement à la procédure de consultation, la Commission des finances du Grand Conseil examinera avec la Direction des finances la question des possibilités de pilotage par le parlement cantonal.

Une déclaration de planification du Grand Conseil demande que l'utilité d'une comptabilité fondée sur les normes IPSAS (International Public Sector Accounting Standards) fasse l'objet d'un examen. Or, la nouvelle législation financière du canton prévoit une présentation des comptes conforme uniquement au modèle comptable harmonisé 2 (MCH2). Cela évitera de devoir gérer les nombreuses exceptions aux normes IPSAS pratiquées jusque-là.

### Les investigations sur la décharge de Mitholz/Blausee se poursuivent comme prévu

Le comité mis en place par la Commission de gestion pour enquêter sur les faits liés à la décharge de Mitholz/Blausee a déjà étudié 5000 pages de dossiers. Elle a procédé à un certain nombre d'auditions et d'entretiens et elle a effectué une inspection sur place.

Les investigations du comité mis en place par la Commission de gestion (CGes) du Grand Conseil pour enquêter sur les faits liés à la décharge de Mitholz/Blausee vont de l'avant. Le comité a intensifié ses travaux après la décision prise par le Grand Conseil pendant la session d'hiver 2020 de ne pas instituer une commission d'enquête parlementaire. Dans un premier temps, il a réclamé aux différents acteurs des dossiers qui pourraient être d'une grande importance pour les recherches. Il en a ensuite étudié plus de 5000 pages et procédé à plusieurs auditions, auxquelles viendront s'ajouter d'autres ces prochaines semaines. En outre, le comité a effectué cette semaine une inspection sur place, au cours de laquelle il a discuté avec des représentants de Vigier, de Blauser SA et des communes concernées ainsi qu'avec la préfète.

### Conclusion attendue avant la fin de la législature

Les investigations de la CGes visent à déterminer quelles sont les tâches et les compétences du canton dans cette affaire et dans quelle mesure elles ont été assumées correctement. En vertu de la loi, la CGes exerce la haute surveillance sur le Conseil-exécutif, l'administration cantonale et les autres organisations chargées de tâches publiques. Elle dispose de droits étendus à l'information. La collecte et l'examen des informations ne sont pas encore terminés. La commission souhaiterait clore ses investigations avant la fin de la présente législature, autrement dit d'ici un an au plus tard.

# Pouvoir tout dire et être écouté

Un entretien aide.

Anonyme et confidentiel. 24h sur 24.

Aide par mail: [www.143.ch](http://www.143.ch)



Tel 143  
La Main Tendue

**Horaires Téléphone & Guichet**

La permanence téléphonique est assurée du :  
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant, horaire temporairement réduit en raison de la crise sanitaire actuelle et la mise en télétravail d'une partie du personnel communal :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 11h30	14h00 - 18h00
Mardi	Fermé	Fermé
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	Fermé	Fermé
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse  
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : [info@leplateaudediesse.ch](mailto:info@leplateaudediesse.ch)

Téléphone : 032 315 70 70

Fax : 032 315 27 69

Site internet : [www.leplateaudediesse.ch](http://www.leplateaudediesse.ch)

En 2021, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
Vendredi	02.04.2021		Vendredi Saint
Lundi	05.04.2021		Pâques
Jeudi-			
Vendredi	13.05.2021	14.05.2021	Ascension
Lundi	24.05.2021		Pentecôte
	19.07.2021	30.07.2021	Vacances estivales
	27.12.2021	31.12.2021	Vacances de Noël

**Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse**

Lundi	Mercredi	Samedi
10:30 - 11:30	16:30 - 18:30	09:00 - 11:30

**Points de collecte des déchets verts  
Lamboing / Prêles**

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

**PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSE,  
LAMBOING ET PRÊLES****Stationnements du 1<sup>er</sup> trimestre 2021**

Diesse : Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h15 et 12h00

Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15

Lamboing : A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie, entre 14h30 et 15h30

20 mars

L'administration communale

Consultez gratuitement la Feuille officielle  
[www.imprimerieducourrier.ch](http://www.imprimerieducourrier.ch)

Les autorités et l'administration de la Commune mixte de Plateau de Diesse s'associent à la grande douleur de la famille et ont la tristesse de devoir faire part du décès de

**Mme Françoise Landry Hanser**

épouse de notre dévoué secrétaire communal, M. Daniel Hanser.

Nous lui assurons notre profonde sympathie et adressons à la famille nos condoléances émues.

Commune mixte de Plateau de Diesse

**PLANTATION ET TAILLE DES HAIES, ARBRES, BUISSONS, SEMIS DES CULTURES / CLÔTURES****Routes cantonales, communales et privées affectées à l'usage commun**

Les riverains des routes énumérées, sises sur le territoire de la commune mixte de Plateau de Diesse, sont priés de tenir compte des indications ci-dessous relatives aux prescriptions légales actuelles en rapport avec la plantation de végétation et la clôture des biens-fonds :

1. Les arbres, buissons ou plantations se trouvant trop près d'une route ou qui surplombent la chaussée représentent un danger pour les conducteurs, mais aussi pour les adultes ou les enfants qui débouchent soudainement sur la chaussée depuis un endroit caché. Dans le but de remédier à ces dangers, la loi du 4 juin 2008 sur les routes (art. 80, al. 3 et 83 LR, RSB 732.1) et l'ordonnance correspondante (art. 56 et 57 OR, RSB 732.111.1) prescrivent entre autre ce qui suit :

- Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée (largeur libre). Les branches surplombant la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4,50 m (hauteur sur chaussée). Cette hauteur est réduite à 2,50 m au dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables.
- Pour les arbres à haute tige et les forêts, il faut respecter les distances à la route suivantes, calculées à partir du centre du pied de la plante :
  - 3 m du bord de la chaussée ou 1,5 m du bord extérieur du trottoir le long des routes situées dans une zone d'habitation,
  - 5 m du bord de la chaussée le long des routes cantonales en dehors des zones d'habitation,
  - 4 m du bord de la chaussée le long des routes communales et des routes privées affectées à l'usage commun en dehors des zones d'habitation,
  - 3 m du bord de la piste pour les pistes cyclables autonomes placées en dehors des zones d'habitation.

La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public.

Dans les endroits où la visibilité est restreinte, les clôtures ne doivent pas dépasser la chaussée de plus de 60 cm. Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter les prescriptions en matière de clôture, selon lesquelles leur hauteur ne peut pas dépasser 1,20 m, ni leur distance au bord de la chaussée, être inférieure à 50 cm. Si la végétation présente une hauteur plus grande, il est nécessaire de la tailler jusqu'à la hauteur réglementaire. Cette disposition s'applique aussi à la végétation préexistante.

2. La présente directive oblige les riverains de routes de la commune mixte de Plateau de Diesse, d'ici au 31 mai 2021, à tailler leurs arbres ou autre végétation de manière à respecter les profils d'espace libre réglementaires. Si nécessaire, ils entreprendront cette taille plusieurs fois par année.

Dans les endroits où la visibilité est restreinte, les arbres, haies, buissons, cultures horticoles ou agricoles (p.ex. maïs) doivent être plantés ou semés à une distance suffisante de la chaussée pour ne pas devoir être taillés ou fauchés prématurément. Le long des routes communales ou privées affectées à l'usage commun, ce sont les propriétaires riverains qui sont responsables d'éliminer à temps les arbres ou les grosses branches n'offrant pas suffisamment de résistance au vent ou aux intempéries et risquant de tomber sur la chaussée. Ils doivent aussi débarrasser la chaussée de tous rameaux tombés et de feuilles d'automne.

3. Nous rappelons que l'accès aux déchetteries vertes de Lamboing et Prêles est réservé aux détenteurs de la vignette verte et que les paysagistes ne sont pas autorisés à déposer les déchets verts même si leur client possède la vignette verte.

4. Les clôtures pouvant présenter un danger, telles que les clôtures en fil de fer barbelé dépourvues d'un dispositif de sécurité suffisant, doivent être aménagées à une distance d'au moins 2 m du bord de la chaussée ou à 50 cm du bord extérieur du trottoir.

5. L'organe communal compétent est à disposition pour tout renseignement complémentaire (032 315 70 70).

Au cas où les présentes dispositions ne seraient pas respectées, l'organe compétent de la commune mixte de Plateau de Diesse peut engager la procédure de rétablissement de l'état conforme à la loi.

Prêles le 5.3.2021

Le Conseil communal

**Une urgence?**  
Conseils - aide 147 de Pro Juventute est toujours là pour toi!  
Peux-tu être secouru?  
Téléphone n° 147  
SMS au 147  
www.147.ch

**Je ne le voulais pas!**  
Conseils - aide 147 de Pro Juventute est toujours là pour toi!  
Peux-tu être secouru?  
Téléphone n° 147  
SMS au 147  
www.147.ch



## RAMASSAGE DES DÉCHETS VERTS DE JARDIN EN 2021

Les factures 2021 vont être envoyées d'ici mi-avril aux abonnés. Le prix est inchangé et se monte à Fr. 80.00 (TVA comprise).

Les personnes **ne souhaitant plus bénéficier** de ce service, sont priées de résilier leur abonnement par téléphone au 032 315 70 70 ou par courriel à [info@leplateaudebiesse.ch](mailto:info@leplateaudebiesse.ch) **jusqu'au jeudi 25 mars 2021** et **renvoyer la vignette verte** à l'administration communale, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Les citoyens qui ne sont pas encore abonnés, peuvent commander la vignette verte par téléphone au 032 315 70 70 ou par courriel à [info@leplateaudebiesse.ch](mailto:info@leplateaudebiesse.ch). Ils la recevront à domicile avec une facture.

Il est déjà possible de déposer des déchets verts à Lamboing et à Prêles pour les abonnés, ainsi que les personnes qui auraient passé commande de la vignette 2021.

Nous rappelons que la quantité de déchets verts n'est pas limitée. Toutefois, nous comptons sur le bon sens de chacun afin de limiter leur quantité de déchets. Le gazon peut être laissé sur les pelouses ou déposé autour des arbres et arbustes de votre propriété. Les branches peuvent être brûlées, pour autant qu'elles soient sèches et que le feu ne dure pas plus d'une dizaine de minutes.

Les paysagistes **ne sont pas autorisés** à déposer les déchets verts même si leur client possède la vignette.

Les propriétaires utilisant les services d'un paysagiste sont priés d'informer ce dernier que les déchets verts sont à débarrasser dans le cadre de son mandat.

Des contrôles seront effectués, mais nous comptons sur le sens civique de chacun pour "jouer le jeu". Les abus nous obligeraient à instaurer des heures d'ouverture restrictives et donc défavorables à tous.

Il est à relever qu'une vignette **est valable pour une propriété**. Les propriétaires de plusieurs biens doivent se munir d'une vignette pour chacun d'entre eux.

Nous vous rappelons également **qu'il est interdit de déposer des déchets verts le dimanche**. Nous vous remercions de bien vouloir vous conformer à cette prescription, par respect pour les citoyens avoisinant les décharges.

Nous vous remercions de votre collaboration.

*L'administration communale*

## Le Sagex peut être déposé à la déchetterie

Nous vous rappelons que le Sagex (polystyrène expansé (PSE)) peut être déposé **gratuitement** à la déchetterie de Diesse. Cette démarche est utile pour éviter que ce déchet volumineux n'encombre vos poubelles et puisse à l'occasion créer des dysfonctionnements dans l'utilisation des conteneurs semi-enterrés.

*L'administration communale*

## INFORMATION

Les propriétaires de volailles, de chèvres, d'abeilles, de poissons, etc. **sont tenus de s'annoncer auprès de l'Office de l'agriculture et de la**

**nature du canton de Berne à 3052 Zollikofen**. Les bases légales se trouvent dans l'Ordonnance fédérale sur les épizooties (art. 18a) et dans l'Ordonnance cantonale sur les épizooties (art. 21b).

Pour ce faire, vous pouvez vous annoncer en ligne sur le site : [www.be.ch.declaration-unites-elevage](http://www.be.ch.declaration-unites-elevage)

Ce document est également mis à votre disposition sur le site de la Commune mixte de Plateau de Diesse sous "Guichet virtuel / Animaux et agriculture".

*L'administration communale*

## Avis de construction

**Requérante** : Mme Laurence Bourquin, Route de Prêles 20, 2517 Diesse

**Auteur du projet** : M. Jean-Claude Bourquin, Diesse

**Propriétaire foncier** : M. Jean-Claude Bourquin, Diesse

**Projet** : Reconstruction de la toiture suite à un sinistre, parcelle no 2158, Route de Prêles 20, village de Diesse

**Zone** : Agricole

**Dérogations** : aux art. 50 et 53 RCC

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la Commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 12 mars au 11 avril 2021. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la Commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Prêles, le 12 mars 2021  
Secrétariat communal

## ANIMATIONS DU GROUPE DES AÎNÉS EN 2021

Comme vous le savez, la situation sanitaire liée au coronavirus ne s'est pas encore suffisamment améliorée pour permettre une reprise des activités avec nos aînés.

En fonction de l'évolution de la situation, il sera étudié si les rencontres pourraient reprendre après les vacances estivales. Nous ne manquerons pas de vous informer en temps voulu.

Toutes les animatrices du groupe des aînés pensent bien à vous et se réjouissent de vous retrouver dès que possible.

Prenez bien soin de vous !

*L'administration communale*

## GROUPES D'ANIMATION DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES ANNULATION DES MANIFESTATIONS

En raison de la crise sanitaire qui perdure, les groupes d'animation de nos trois villages renoncent pour l'instant à l'organisation des traditionnelles foires et animations.

Comme vous avez pu le lire la semaine dernière, la Foire de Lamboing du GAL n'aura donc pas lieu.

La chasse aux œufs du GAP à Prêles et le traditionnel atelier organisé au printemps par le GAD sont également supprimés.

Si la situation devait s'améliorer ces prochains mois, nous vous informerons à nouveau des manifestations qui pourraient avoir lieu.

Nous vous remercions de votre compréhension.

*L'administration communale*



## ASSEMBLÉE ORDINAIRE Commune Bourgeoise Prêles

Dimanche 18 avril 2021 à 10h00  
Salle communale - Lamboing

### ORDRE DU JOUR :

1. **Camping Prêles SA**
  - 1.1 Comptes 2020 pour information
2. **AG Bourgeoise**
  - 2.1 Procès-verbal dernière assemblée
  - 2.2 Comptes 2020
  - 2.3 Approbation d'un crédit pour la réfection de l'infrastructure du camping actuel
  - 2.4 Informations du Conseil
  - 2.5 Divers et imprévus

**En raison de la crise pandémique actuelle, notre conseil a adopté un certain nombre de mesures de protection, à savoir :**

- **Port du masque obligatoire**
- **Mise à disposition de gel hydro-alcoolique pour la désinfection des mains**
- **Garantie d'une distanciation physique des ayants-droits**
- **Procédé relevé identité et coordonnées complètes de chaque ayant-droit présent**

Afin de fluidifier l'enregistrement des ayants-droits, nous les prions de se présenter dès 09h30 à la salle communale de Lamboing.

La participation de personnes vulnérables à l'Assemblée relève de la décision individuelle et est soumise à la responsabilité personnelle de chacun.

Les personnes malades, vivant avec une personne malade ou ayant eu un contact étroit avec elle, sont invitées à rester à la maison, les recommandations de l'OFSP relatives à l'isolement et à la quarantaine s'appliquant en l'occurrence.

Merci à tous





## Permettre la création culturelle malgré la pandémie

La pandémie de coronavirus empêche les acteurs culturels d'exercer leur métier. Les scènes sont fermées et déjà réservées à long terme dans l'éventualité d'une réouverture. La Section Encouragement des activités culturelles de l'Office cantonal de la culture lance à titre extraordinaire et temporaire la priorité d'encouragement "Continuer – Subventions de développement et d'approfondissement pour les acteurs/trices culturels" afin de soutenir les artistes dans leur activité.

Les rencontres avec le public sont pratiquement impossibles depuis un an en raison de la pandémie de coronavirus. Théâtre, littérature, musique, arts visuels ou danse : les possibilités de représentation se font de plus en plus rares dans tous les domaines. Lorsque des événements culturels pourront de nouveau avoir lieu, d'importants engorgements sont à prévoir étant donné le grand nombre de manifestations, de concerts et d'expositions qui ont été reportés. Il y a aura peu de place pour la nouveauté.

### Adaptation temporaire de l'encouragement des activités culturelles dans le canton

Afin de mieux soutenir les acteurs culturels du canton de Berne dans cette situation difficile, la Section Encouragement des activités culturelles lance à titre extraordinaire la priorité d'encouragement « Continuer – Subventions de développement et d'approfondissement pour les acteurs/trices culturels ». L'objectif est de permettre à quelque 80 artistes (seuls ou organisés en collectif ou en groupe) d'approfondir leur démarche artistique et de développer leur méthode de travail et leur orientation – d'une manière générale ou en lien avec les conséquences de la pandémie – par le versement d'une contribution maximale de 10'000 francs (15 000 francs pour les collectifs). Les demandes peuvent être soumises dès à présent et jusqu'au 31 août.

Pour rendre possible cette action forte, le canton de Berne renonce cette année, en concertation étroite avec les commissions cantonales spécialisées (danse et théâtre, art, littérature et musique), aux principaux instruments d'encouragement de prestations de haut niveau, comme le Prix cantonal de la culture ou d'autres instruments spécifiques d'encouragement individuel. Cette deuxième année de pandémie sera l'occasion d'aider un plus grand nombre d'acteurs culturels engagés sur le plan professionnel en leur allouant des moyens financiers issus de l'encouragement ordinaire des activités culturelles, au lieu de soutenir un petit nombre d'artistes exceptionnels.

Permettre de s'adapter aux réalités de la pandémie En règle générale, les acteurs sont soutenus par la Section Encouragement des activités culturelles lorsqu'ils présentent un nouveau "produit" (livre, pièce de théâtre, exposition). Or, la pandémie invite à davantage d'approfondissement, de réflexion et peut-être même au repositionnement.

Le canton et la Confédération ont réagi rapidement à cette situation extraordinaire dans le secteur de la culture en instaurant des aides COVID-19, mais les indemnités pour pertes financières ne suffisent pas à couvrir les baisses de revenus des entreprises culturelles et des artistes. Les possibilités d'approfondir ou de développer un travail créatif font défaut. À la différence des entreprises culturelles, les artistes ne peuvent pas solliciter des contribu-

tions pour des projets de transformation, au moyen desquelles la Confédération et le canton soutiennent des adaptations aux réalités de la pandémie.

Par la priorité d'encouragement "Continuer – Subventions de développement et d'approfondissement pour les acteurs/trices culturels", la Section Encouragement des activités culturelles relève les défis particuliers qui se posent en situation de pandémie. Le canton de Berne fait le pari de la continuité dans le domaine de la création artistique professionnelle et du maintien de la diversité culturelle, malgré le coronavirus. La Section Encouragement des activités culturelles fixe chaque année une priorité d'encouragement ; celle de 2020 concernait les chœurs.

### Vaccination : 20'000 nouveaux rendez-vous mis en ligne et groupe B éligible

Le canton de Berne a reçu une nouvelle livraison de vaccins de Pfizer/Biontech, ce qui lui permet de mettre en ligne aujourd'hui 20'000 rendez-vous. Ce sont ainsi 10'000 personnes de plus qui pourront prendre rendez-vous pour la première et pour la deuxième injection. Dans le canton de Berne, les personnes du groupe A (75 ans ou plus) peuvent encore s'inscrire pour se faire vacciner. Les personnes du groupe B désireuses de se faire vacciner (personnes souffrant de maladies chroniques et à haut risque, sans limite d'âge) peuvent maintenant s'inscrire elles aussi. Elles devront présenter obligatoirement une attestation médicale.

Le vaccin de Moderna subit des retards de livraison. C'est pourquoi le nombre de rendez-vous proposés est limité.

Le canton ne peut pas accélérer l'approvisionnement en vaccins car cette tâche est centralisée au niveau fédéral. Nous comprenons que ce sujet suscite de nombreuses questions, mais nous prions la population de bien vouloir utiliser la hotline et le courrier électronique uniquement pour des questions concernant les groupes de vaccination A et B. L'avancement de la vaccination fait l'objet de communications régulières.

Toutes les informations concernant la vaccination et l'inscription sont sur :

[www.be.ch/vaccination-corona](http://www.be.ch/vaccination-corona)

où elles sont mises à jour en permanence

### Situation stable sur le marché de l'emploi

Le nombre de chômeurs est resté pratiquement inchangé en février dans le canton de Berne (-91 personnes, à 16 573). Le taux de chômage n'a pas varié, à 2,9% (Suisse : en baisse de 3,7% à 3,6%). Si le chômage a reculé dans la construction, il s'est par contre accentué dans l'hôtellerie-restauration et dans le commerce de détail en raison de la fermeture des établissements ordonnée par les autorités. Corrigé des variations saisonnières, le chômage a légèrement augmenté.

Dans la construction, le chômage s'est tassé (-111 personnes) après s'être amplifié ces derniers mois pour des motifs saisonniers. Comme en janvier, le nombre de chômeurs a augmenté dans l'hôtellerie-restauration et dans le commerce de détail en raison

de la fermeture des établissements ordonnée par les autorités. Dans les autres secteurs d'activité, la demande de main-d'œuvre a esquissé une reprise en février, avec un taux de chômage en faible recul ou stable.

Corrigé des variations saisonnières, le chômage a légèrement progressé. Son taux se situe à 2,7%, contre 2,6% en janvier (lire les explications dans l'encadré).

Le chômage est resté stable dans sept arrondissements administratifs sur dix, il a reculé dans ceux du Jura bernois (17 chômeurs de moins, mais taux inchangé de 4,8% par rapport à janvier) et de Berne-Mittelland et il a légèrement augmenté dans celui d'Interlaken-Oberhasli. Le taux s'inscrit dans une fourchette allant de 1,4% (Frutigen-Bas-Simmental) à 5,3% (Bienna).

Fin février 2021, le canton de Berne comptait 5395 chômeurs de plus qu'à fin février 2020.

En février, 2861 demandes de chômage partiel ont été déposées pour 30'975 personnes (contre 2460 demandes pour 21'320 personnes en janvier 2021).

### Dépôt de la déclaration fiscale 2020 par voie électronique

La déclaration d'impôt 2020 doit être déposée le 15 mars au plus tard, ou le 15 mai pour les personnes exerçant une activité indépendante et pour les agriculteurs. Elle peut maintenant être remplie et validée entièrement par voie électronique. Il n'est donc plus nécessaire d'imprimer la feuille de déclaration de validation, de la signer et de l'envoyer par la poste.

La version de démonstration en ligne peut être testée sans engagement ni conséquences pour se rendre compte des avantages de TaxMe online avec BE-Login (téléversement des justificatifs, relevés fiscaux numériques, validation de la déclaration fiscale). En outre, les vidéos de TaxMe online tour expliquent comment remplir sa déclaration d'impôt en un tour de main

### Bourses de séjour à l'étranger pour artistes professionnels

La Section de l'Encouragement des activités culturelles du canton de Berne met au concours des bourses de séjour à l'étranger pour 2022, toutes disciplines confondues. La mise au concours est réservée à des artistes professionnels bernois de tous âges qui se sont illustrés dans un ou plusieurs des domaines suivants : design, arts plastiques, photographie, architecture, littérature, musique, théâtre, danse. Les bourses couvrent le coût du logement et de l'espace de travail, de même qu'une contribution aux dépenses courantes et aux frais de voyage. Les dossiers de candidature doivent être déposés le 9 avril 2021 au plus tard.





## Tests PCR salivaires à partir du lundi 8 mars au drive-in de BernExpo

Le centre cantonal de dépistage du coronavirus installé dans l'enceinte de BernExpo rouvrira ses portes lundi 8 mars. Il proposera exclusivement les tests PCR par prélèvement salivaire de la société bernoise Ender Diagnostics ; il n'y aura donc plus besoin de frottis naso-pharyngé. La nouvelle plateforme d'inscription et la procédure de communication des résultats ont été développées par la société Gurtenfestival AG. Le personnel est mis à disposition par la Croix-Rouge suisse.

Il sera possible de s'inscrire pour se faire tester à partir de ce dimanche 7 mars, à 10h. Pour cela, il suffit de se rendre sur [www.be.ch/wo-testen-bern](http://www.be.ch/wo-testen-bern) ou directement sur [www.tzberexpo.ch](http://www.tzberexpo.ch)

### Informations importantes

Il faut cesser de manger, de boire, de fumer ou de mâcher du chewing-gum 30 minutes avant le test. Apportez la confirmation du rendez-vous et une pièce d'identité.

Il est possible de venir en voiture, en vélo ou à pied.

Les enfants sont testés à partir de 4 ans.

Le test est gratuit si vous avez des symptômes, s'il a été ordonné par le Service du médecin cantonal ou si vous avez reçu une notification de l'application SwissCovid.

Le canton a décidé de recourir à cette méthode de dépistage afin de simplifier les tests car il est important d'augmenter le nombre de personnes qui se font dépister. Les résultats des tests PCR rapides par prélèvement salivaire sont disponibles le jour-même. Les personnes testées négatives peuvent ainsi sortir plus vite de leur auto-isolement.

## Le centre de dépistage de BernExpo est ouvert du lundi au dimanche, de 10h à 16h

## Contrôle du registre électoral de Moutier état avant l'envoi du matériel de vote

Les ayants droit au vote à Moutier recevront à partir du lundi 8 mars leur matériel de vote en vue du scrutin du 28 mars sur l'appartenance cantonale de leur commune. Le contrôle du registre électoral effectué par le canton avec les autorités communales se poursuit jusqu'au jour de la votation puis de l'entrée en force du résultat. Des mesures particulières de distribution du matériel de vote ont été prises pour près de 200 personnes. Parmi les ayants droit encore sous contrôle à fin 2020, 37 ont retiré leurs papiers de Moutier ces dernières semaines et il reste environ 25 situations de domicile politique à clarifier rapidement avant le vote, ainsi qu'environ six personnes qui ont probablement quitté Moutier sans s'annoncer ou sont restées pour le moment introuvables.

La tenue du registre électoral est de la responsabilité des communes. En raison de l'enjeu du scrutin et de l'annulation de la votation du 18 juin 2017 sur l'appartenance cantonale de Moutier pour des motifs liés également au registre électoral, le canton et les autorités communales exercent une surveillance du registre de manière ciblée depuis février 2020. La Chancellerie d'Etat a rendu un premier rapport en juillet 2020 concernant principalement les personnes qui avaient une adresse de séjour

dans une autre commune, pour lesquelles il y avait lieu de déterminer si Moutier était encore leur domicile principal. Le Conseil municipal de Moutier y a répondu en septembre 2020. A cette date, la Chancellerie d'Etat a aussi rendu la commune attentive à une hausse des arrivées à Moutier depuis le vote de 2017 et son annulation, par rapport à la moyenne annuelle d'avant 2017. Les personnes arrivées dès la mi-2018 ont donc fait l'objet d'une attention particulière.

Sur cette base, le contrôle commun a été étendu en fin d'année 2020 à d'autres catégories d'ayants droit au vote (nouvelles arrivées, résidents de homes et institutions, adultes de plus de 30 ans encore domiciliés chez leurs parents, etc.) pour vérifier leur droit de vote communal à Moutier ou la validité de leur adresse postale. Outre la vérification du domicile politique, il s'agissait d'identifier les situations nécessitant d'organiser une distribution particulière du matériel de vote (p. ex. dans les hôpitaux et homes pour personnes âgées) et de limiter autant que possible les risques d'utilisation abusive par des tiers, conformément à l'arrêté du Conseil-exécutif sur les mesures d'organisation du vote.

Il a été établi durant le contrôle que plusieurs ayants droit au vote avaient leur centre de vie dans d'autres communes ou cantons. Une partie des situations avaient déjà été réglées durant les premiers mois du contrôle. Une démarche de vérification a ensuite été lancée fin 2020 pour quelque 830 personnes, soit environ 20% des quelque 4440 ayants droit au vote communal le 28 mars prochain (contre 4527 le 18 juin 2017). Parmi elles, huit situations avaient déjà été identifiées depuis plusieurs mois ; les autres ont reçu un courrier entre décembre 2020 et février 2021. Ces courriers communs de la commune de Moutier et du canton de Berne ont été envoyés avec la médiation de l'Office fédéral de la justice. Il était demandé aux ayants droit concernés de confirmer leur adresse postale et de s'engager par écrit sur le fait que leur domicile, leur centre de vie et d'intérêts était bien à Moutier.

Parmi les personnes qui ont reçu un courrier de contrôle, 37 ont retiré leurs papiers de Moutier dans les semaines qui ont suivi l'envoi postal de décembre 2020. Des vérifications sont par ailleurs en cours pour s'assurer rapidement du domicile politique d'environ 25 autres. Ces situations devraient pour la plupart être réglées dans les jours à venir. Il reste possible de radier une inscription au registre jusqu'au 23 mars, date de la clôture définitive du registre électoral cinq jours avant le vote. C'est pourquoi un contrôle systématique des cartes de légitimation aura lieu à l'entrée du bureau de vote et lors du dépouillement du vote par correspondance.

### Mesures particulières pour la distribution

Conformément à l'arrêté du Conseil-exécutif et aux discussions en Conférence tripartite, des mesures particulières peuvent être prises pour la distribution du matériel de vote, notamment dans les homes pour personnes âgées ou pour les personnes sous curatelle. De telles mesures de distribution particulière par l'Office fédéral de la justice ou par les homes et institutions ont été décidées pour environ 200 personnes.

Le contrôle ciblé a permis en outre de rectifier des adresses qui n'étaient plus valables, ou de s'assurer que la personne reçoive son matériel de vote directement, plutôt que par l'intermédiaire d'un tiers. Environ six personnes ont quitté Moutier sans l'annoncer ou sont restées introuvables jusqu'à maintenant, malgré des tentatives de notification à

domicile. Par ailleurs, certains des ayants droit contactés ont annoncé ne pas vouloir voter ou déclarent qu'ils s'apprêtent à quitter Moutier.

Dans quelque 570 situations restantes, les personnes se sont engagées par écrit sur le fait que Moutier est leur domicile principal, leur centre de vie et d'intérêts, et le contrôle s'est arrêté. Le reste du registre électoral, hors catégories de contrôle, n'a pas fait l'objet d'une surveillance particulière.

En l'état actuel, le matériel de vote sera envoyé ou distribué à quelque 4440 ayants droit. L'Office fédéral de la justice à procéder à l'envoi le samedi 6 mars, pour une distribution dès le lundi 8 mars.

## Clôture de la mise en œuvre de la réforme des Directions (rapport final RDir)

Le gouvernement cantonal bernois a approuvé le rapport final sur la mise en œuvre de la réforme des Directions cantonales. Le lien s'ouvre dans une nouvelle fenêtre, qui a permis d'adapter l'organisation de l'administration cantonale. Trois offices ont changé de Direction, tandis que six Directions et plusieurs offices ont été rebaptisés. Les Directions et leurs domaines de tâches sont maintenant mieux équilibrés sur le plan politique. La réforme diminue en outre le nombre d'interfaces entre les Directions, elle élimine les chevauchements et elle rassemble les forces de l'administration cantonale dans le but d'avoir une organisation tournée vers l'avenir. Le gouvernement a modernisé la désignation des Directions et renouvelé l'image graphique de l'ensemble du canton. La Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement et la Direction de l'intérieur et de la justice mettent à profit le projet de réforme pour procéder à des optimisations plus poussées à l'interne. Les dernières étapes de la mise en œuvre sont en cours dans ces deux Directions.

La réforme des Directions a coûté près de 4,2 millions de francs, soit 1,1 million de francs de moins que les 5,3 millions de francs prévus initialement et approuvés par le Grand Conseil. Ces économies ont pu être réalisées principalement grâce à une bonne coordination au sein de l'administration et aux synergies avec des projets de grande envergure menés en parallèle. La réforme des Directions avait été lancée à la suite d'une séance de réflexion du Conseil-exécutif et à différentes motions déposées au Grand Conseil. Le gouvernement a transmis le rapport final à la Commission des institutions politiques et des relations extérieures pour qu'elle l'examine.

**Conseils aux parents de Pro Juventute**  
Pour les parents, en toute circonstance.  
**058 261 61 61**  
PRO JUVEN TUTE  
conseils-aux-parents.projuventute.ch

**Une urgence?**  
Conseils + aide 147 de Pro Juventute est toujours là pour toi!  
Petits ou gros soucis?  
**Téléphone n° 147**  
SMS au 147  
www.147.ch  
Conseils + aide 147  
PRO JUVEN TUTE  
Conseils + aide 147

**Je me sens mal!**  
Conseils + aide 147 de Pro Juventute est toujours là pour toi!  
Petits ou gros soucis?  
**Téléphone n° 147**  
SMS au 147  
www.147.ch  
Conseils + aide 147  
PRO JUVEN TUTE  
Conseils + aide 147

## 12 / Paroisses

### Paroisse réformée de La Neuveville

**Vendredi 12 mars**

16h30, rencontre du Cycle I à la maison de paroisse

**Samedi 13 mars**

13h-16 h, rencontre des 10H à la maison de paroisse

**Dimanche 14 mars**

10h, culte du 4<sup>e</sup> dimanche de Carême

John Ebbutt, pasteur

Luc 15, 11-24 : retour à la maison

Il n'est pas encore possible de chanter lors des cultes.

**Mardi 16 mars**

De 16h à 18h, accueil méditatif à la Blanche-Église. Un espace dans la semaine pour s'arrêter, prier, échanger quelques mots avec le diacre, écouter de la musique.

**Mercredi 17 mars**

10h, Groupe de prière et de partage biblique à la salle Schwander

**Samedi 20 mars**

Soupe de Carême offerte dès 11h devant le secrétariat de la Grand-Rue 13 et vente de roses et de chocolat dès 9h par les catéchumènes devant la Coop et la Migros, en faveur de Pain pour le prochain et Action de Carême. Merci de votre soutien !

**La Blanche-Église est ouverte de 9h à 18h**

A votre service :

Pasteur John Ebbutt, 032 751 28 57

Diacre Jean-Marc Leresche, 079 655 73 09

Pasteure Marie-Laure Krafft-Golay, 032 315 11 53

Secrétariat : Sylvie Augier Rossé, 032 751 10 35

[www.paref2520.ch](http://www.paref2520.ch) - [info@paref2520.ch](mailto:info@paref2520.ch)

et [www.lac-en-ciel.ch](http://www.lac-en-ciel.ch)

### Kirchgemeinde Pilgerweg Bielensee

**Sonntag, 14. März**

10.15 Uhr, Kirche Twann: (Suppentag)-Gottesdienst mit KUW 7 und 8 und Pfr. Peter von Salis mit Miriam Vaucher (Musik). Anschliessendes Suppen-Zmittag in der Rebhülle Twann kann leider nicht stattfinden.

**Pikettdienst**

2. November bis 14. März : Pfr. Peter von Salis.

(Tel. 078 741 37 64)

[www.kirche-pilgerweg-bielensee.ch](http://www.kirche-pilgerweg-bielensee.ch)

### Paroisse catholique de La Neuveville

Messe

Dimanche, messe à 10h, limitée à 40 personnes maximum. Merci de contrôler sur notre site [www.upbienne-laneuveville.ch](http://www.upbienne-laneuveville.ch) ou au 032 751 28 38

**Onction des malades**

En raison de la pandémie, il n'y aura pas d'onction communautaire. Vous pouvez cependant prendre rendez-vous avec un prêtre pour recevoir une onction des

malades individuelle. Tél. : 032 751 28 38.

Messes du temps Pascal

Pour les célébrations de la Semaine Sainte, une inscription préalable sera nécessaire. Toutes les modalités se trouveront en temps voulu sur internet et au secrétariat.

### Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

**Reprise des cultes**

Dimanche 21 mars, 10h, Diesse, service de voiture.

Thème: "Besoin de consolation?", inspiré du livre récemment publié "Consolation" de Anne-Dauphine Julliard, un témoignage fort pour aider à vivre.

**Service de voiture**

Passage à 9h35 école Prêles; 9h40 Poste Lamboing et 9h45 centre du village de Diesse.

**Contacts**

Pasteur : Stéphane Rouèche, [stroueche@gmail.com](mailto:stroueche@gmail.com)

032 315 27 37 / 079 429 02 80.

Conseil paroissial : Mme Damara Röthlisberger, Les Tilleuls 6, 2516 Lamboing, 079 457 25 77.

[www.lac-en-ciel.ch/diesse](http://www.lac-en-ciel.ch/diesse)

### Paroisse de Nods

**Mardi 16 mars**

9h, lecture biblique, prière, salle de paroisse.

**Dimanche 21 mars**

10h, Nods, culte.

**Mardi 23 mars**

9h, lecture biblique, prière, salle de paroisse.

**Contacts**

M. le Pasteur Marco Pedroli est à votre disposition au 076 588 98 85 ou par email [marco.pedroli@sunrise.ch](mailto:marco.pedroli@sunrise.ch)

N'hésitez pas à le contacter !

**Catéchète professionnelle**

Mme Sarah Holzmann 079 654 63 58

### Église Évangélique de l'Abri, La Neuveville

Dimanches : Culte à l'église de l'Abri et en streaming.

**1er et 3ème dimanches du mois**

10h : Culte groupes de vie. Cours message, réflexion et ensuite partages en groupe. Abri et streaming.

**2ème dimanche du mois**

A 9h30 & 11h : Cultes festifs intergénérationnel.

Seulement à l'Abri.

**4ème dimanche du mois**

10h : Culte Bible en main. Seulement à l'Abri.

**Si 5ème dimanche du mois 10h** : Vous référer au site internet.

Pasteur : Didier Suter 032 751 36 65 ou [pasteur@labri.ch](mailto:pasteur@labri.ch)

[www.labri.ch](http://www.labri.ch)

Vu le nombre limité de personnes autorisées actuellement en présentiel, merci d'annoncer votre présence via le site de l'Abri, ou en contactant le pasteur.

### Église Adventiste - Services à Bienne

Ch. des Ecluses 33, rendez-vous chaque samedi à :

9h30 : Partage de la parole (EDS)

10h30 : Culte, louange et prédication

(Avec les précautions d'usage de désinfection et de distance)

## Adresses utiles

### Service de maintien à domicile (SMAD)

**La Neuveville - Plateau de Diesse**

Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville

Tél. 032 751 40 61 - [www.smad.ch](http://www.smad.ch)

### Service Transports Croix-Rouge Tavannes

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide ?

Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)

Renseignements : **lundi-vendredi de 8h30 à 11h30**

Tél. 032 489 10 03

### Home Montagu et foyer de jour

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96

**Repas à domicile** : tél. 032 751 21 05

[www.home-montagu.ch](http://www.home-montagu.ch)

### Secrétariat de la Paroisse Réformée

Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert

les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.

Tél. 032 751 10 35, Courriel : [info@paref2520.ch](mailto:info@paref2520.ch)

Visitez notre site Internet : [www.paroisse2520.ch](http://www.paroisse2520.ch)

### Secrétariat de la Paroisse Catholique

(rue des Mornets 15) : ouvert mardi de 14h à 17h30.

La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les jours, sauf

lu et ve après-midi. Autre contact : Yannick Salomon, théologien

en pastorale, tél. 079 352 38 12. [www.upbienne-laneuveville.ch](http://www.upbienne-laneuveville.ch)

### Service de l'Équipement de La Neuveville

Service de garde, no de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

### Administration du cimetière de La Neuveville

Pour tous renseignements : Tél. 079 248 26 26

### Service payant de bus durant le week-end

**Noctanbus**: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h00

**Moonliner**: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

### Jura Bernois tourisme

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville. Fermeture hivernale.

Infos et manifestations sous : [www.jurabernois.ch](http://www.jurabernois.ch)

Courriel : [info@jurabernois.ch](mailto:info@jurabernois.ch) / Tél. 032 494 53 43

## Musées / Agenda

### Musée d'art et d'histoire de La Neuveville

Fermeture hivernale

[www.museelaneuveville.ch](http://www.museelaneuveville.ch) - [musee.laneuveville@bluewin.ch](mailto:musee.laneuveville@bluewin.ch)

### Musée de la vigne du lac de Bienne, Chavannes / Gléresse

Fermeture hivernale. Visites guidées et locations de salles sur

demande. Renseignements : Tél. 032 315 21 32

[www.rebbaumuseum.ch](http://www.rebbaumuseum.ch) - [info@rebbaumuseum.ch](mailto:info@rebbaumuseum.ch)

### Fondation de l'hôtel de ville / Musée, Le Landeron

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30

à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois

au Landeron.

### Café Théâtre de la Tour de Rive - La Neuveville

10.04.2021 Junior Tshaka

17.04.2021 Billie Bird

24.04.2021 Marie-Laure & François Golay

01.05.2021 Pierre Aucaigne & Vincent Kohler

02.05.2021 Pierre Aucaigne & Vincent Kohler

14.05.2021 60 Miles

### PLANNING FAMILIAL AU CENTRE HOSPITALIER DE BIENNE

Les conseils sont gratuits, en toute confidentialité, également pour les mineurs sur rdv.

• grossesse désirée ou imprévue.

• contraception (remise de la "pilule du lendemain")

Tél. 032 324 24 15 - Centre hospitalier de Bienne, 2501 Bienne. [www.szb-chb.ch](http://www.szb-chb.ch)

### Pharmacie 0842 24 24 24 (gratuit)

#### Médecin

Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : **0900 900 024** (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe) [cabinetdurgencesbienne.ch](http://cabinetdurgencesbienne.ch)

#### Dentiste

**0900 90 39 03** (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe) La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau, Brügg, Nidau, Bienne. Les soins du service dentaire d'urgence sont payables au comptant.

Consultez gratuitement la Feuille officielle [www.imprimerieducourrier.ch](http://www.imprimerieducourrier.ch)

### Appel d'urgence

Tél. 117 Police, appel d'urgence

Tél. 118 Feu, appel d'urgence

Tél. 144 Ambulances, appel d'urgence

Tél. 145 Intoxications, appel d'urgence

Tél. 147 Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes